



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2021 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue en huis clos au Centre communautaire, à compter de 16h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Louise Robert
Monsieur le conseiller Richard Léveillé

Est absente :

Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive et greffière Andrée Bertrand

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

Note au procès-verbal

La présente séance ordinaire du conseil municipal a été enregistrée à huis clos en présence des membres du conseil et des officiers municipaux.

2021-03-052 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-053 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-054 Utilisation du feu vert clignotant par la brigade du service de sécurité d'incendie

Considérant que dès le 1^{er} avril 2021, le Règlement sur le feu vert clignotant permettra aux pompiers de l'utiliser lorsqu'ils doivent prendre leur véhicule personnel pour un déplacement d'urgence vers la caserne ou sur les lieux d'une intervention.

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) autorisera un pompier à utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence selon certaines conditions et en présentant une résolution municipale de consentement à cet effet.

Considérant que seuls les pompiers ayant complété la formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant pourront se prévaloir de ce droit.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par la brigade du service de sécurité d'incendie lors des interventions d'urgence et ce, conditionnel à ce que les pompiers de notre service fournissent une copie du certificat d'autorisation émis par la SAAQ.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2021-03-055 Lancement en commun d'une recherche de prix pour adjuger un contrat de formation des pompiers – Service sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG)

Considérant que le paragraphe 4 de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat.

Considérant que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution d'une entente.

Considérant que les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun d'une recherche de prix pour adjuger un contrat de formation des pompiers.

Considérant que lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer la MRCVG le pouvoir de lancer cette recherche de prix pour elles et en leur nom, en conformité des dispositions applicables de gestion contractuelle.

Considérant qu'à cette fin, la MRCVG préparera et soumettra à ces municipalités le sommaire du document de recherche de prix intitulé *Formation des pompiers*.

Considérant que le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé.

Considérant que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité.

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu :

Que la municipalité de Lac-Sainte-Marie se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la formation des pompiers selon l'entente avec l'ÉNPQ.

Que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie délègue exclusivement à la MRCVG le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant.

Que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-056 Demande d'appui au projet d'amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant le coût du projet présenté par la Maison de la Culture pour l'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à Cité étudiante de la Haute-Gatineau a augmenté de façon significative.

Considérant que ce projet entre dans l'une des priorités d'interventions de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant l'organisme a déjà obtenu du financement supplémentaire pour la réalisation de ce projet.

Considérant la recommandation unanime des membres du comité d'aménagement et de développement de la MRCVG lors de la rencontre tenue le 1^{er} septembre 2020 dans ce dossier.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le Conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie appuie la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau dans la recherche de financement supplémentaire pour le projet d'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-057 Entente intermunicipale – Carrières et sablières

Considérant que selon l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Considérant que le conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a adopté le règlement numéro 2009-02-003 concernant la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques le 4 mars 2009.

Considérant que selon l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques de laquelle transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2 peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué conformément à la présente section.

Considérant que tous les camions qui travaillent sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, circulent en grande partie sur les routes qui lui appartient et qui sont sous l'entretien de la celle-ci.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et résolu que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie négocie une entente intermunicipale avec les municipalités de Kazabazua, Gracefield et Blue Sea concernant la distribution des redevances concernant les carrières et les sablières.

Autoriser le maire, Monsieur Gary Lachapelle et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer l'entente avec lesdites municipalités.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-058 Demande d'appui de la résolution # 2021-02-026 de la Ville de Maniwaki – Programme d'aide financière aux infrastructures récréative et sportives (PAFIRS) – Demande de reconduction

Considérant que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) a été mis en place par le gouvernement du Canada et que par l'Entente bilatérale intégrée (EBI) conclue avec le gouvernement du Québec, la responsabilité de la mise en place du sous-volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives a été confiée au ministère de l'Éducation.

Considérant que le PAFIRS, avec une enveloppe fédérale-provinciale disponible de seulement 294 M\$, visait à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives récréatives.

Considérant que la Ville de Maniwaki a déposé une demande dans le cadre de ce programme pour la réalisation de la phase III de la rénovation du Centre Sportif Gino-Odjick et que cette dernière, même avec l'appui du député de Gatineau M. Robert Bussières, a été refusée en raison d'un manque de fonds disponibles.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que l'un des objectifs principaux du PAFIRS était de soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec.

Considérant que les demandes reçues dans le cadre de ce programme ont largement dépassé l'enveloppe fédérale-provinciale consentie de 294 M\$, qui de toute évidence, était insuffisante.

Considérant qu'une reconduction de ce programme s'impose afin d'en permettre l'accès pour la réalisation de projets à plus de municipalités et d'organismes.

Considérant que ce programme, s'il est reconduit, deviendra, sans aucun doute, un moteur important de la relance économique de la région.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de :

Demander aux instances gouvernementales concernées de reconduire ce programme et d'en bonifier l'enveloppe budgétaire accordée afin de répondre à la demande et ainsi permettre à plus de municipalités et d'organismes d'en bénéficier.

Demander l'appui de M. Robert Bussières, député de Gatineau et de M. William Amos, député de Pontiac, de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de toutes les municipalités val-gatinoises.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-059 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022 du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022 du MFFP.

Autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à soumettre ladite demande d'aide financière auprès du MFFP.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-060 Demande d'une résolution d'appui envers la campagne "Vers des collectivités durables" du Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale.

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande.

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules.

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires.

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible.

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Attendu que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution.

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer la campagne *Vers des collectivités durables* et transmettre la présente résolution à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient notre appui.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-061 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds municipal vert – Actualisation du Plan d'action en développement durable (PADD)

Considérant que le Programme Fonds municipal vert offre de l'aide financière aux municipalités qui ont déjà mis en œuvre un plan s'appuyant sur les stratégies de développement durable.

Considérant que la version finale du PADD adoptée par le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie date du 5 juin 2013.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds municipal vert afin d'actualiser le PADD de la municipalité.

Autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à soumettre ladite demande d'aide financière.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-062 Transfert du surplus accumulé non affecté au fonds de roulement de la municipalité

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de rembourser le fonds de roulement de la municipalité au montant de 14 000.00 \$ à même le surplus accumulé non affecté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-063 Modification de la résolution # 2019-11-325 intitulée « Financement des éditions du Festival des arts de la scène Val-Gatinois »

Considérant que le conseil municipal octroyait la somme annuelle de 3 500.00 \$ afin de financer le Festival des arts de la scène Val-Gatinois pendant 3 ans.

Considérant que la pandémie COVID-19 a nécessité de suspendre les événements du Festival en 2020, mais le comité organisateur prévoit de tenir une version révisée du Festival les 2-3 juillet 2021 sur le site municipal.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de modifier la résolution # 2019-11-325 intitulée « Financement des éditions du Festival des arts de la scène Val-Gatinois » afin de verser la somme de 1 500.00 \$ au lieu de 3 500.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-70290-990, pour soutenir le Festival en 2021.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-064 Vote par correspondance pour les élections municipales tenues en novembre 2021



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que la municipalité souhaite maintenir les droits démocratiques aux électeurs inscrits sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée.

Considérant que le vote par correspondance ne pourra être utilisé par les personnes qui résident par exemple à l'année sur le territoire de la municipalité.

Considérant que la municipalité est capable de rencontrer toutes les obligations et formalités entourant le processus électoral du vote par correspondance.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que les personnes qui sont domiciliées lors de tout scrutin.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-065 Journal des achats

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'adopter le journal des achats de la période du mois de janvier au montant total de 76 432.91 \$. La vérification des comptes a été effectuée par le conseiller, Monsieur Richard Léveillé et la conseillère, Madame Cheryl Sage-Christensen.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-066 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 5 à 8 au montant de 91 515.73 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-067 Demande d'organiser une rencontre entre les municipalités de Low, Kazabazua et Lac-Sainte-Marie suite aux interventions d'urgence sur la Route 105

Considérant les nombreuses interventions d'urgence survenues sur la route 105 au cours des dernières semaines où plusieurs premiers répondants ont été demandés sur les lieux.

Considérant que lors des dites interventions d'urgence, la coordination des mesures entre les parties a été déficiente.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'organiser une rencontre en visioconférence entre les directions générales et des services de sécurité incendie des municipalités de Low, Kazabazua et Lac-Sainte-Marie afin de revoir le protocole local d'intervention d'urgence du réseau routier.

Déléguer Monsieur Martin Lafrenière et Monsieur Marc Barbe du service de sécurité incendie de la municipalité afin de participer à cette rencontre.

Inviter Monsieur Louis Gauthier, coordonnateur-préventionniste, du service de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à participer à cette rencontre.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame Cheryl Sage-Christensen au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, du dépôt du projet de Règlement # 2021-03-001 modifiant le règlement # 2021-01-001



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2021, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Madame Cheryl Sage-Christensen, conseillère # 1

2021-03-068 Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada (FAC)

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds AgriEsprit de FAC pour financer la réalisation du projet d'aménagement d'un parc municipal qui sera situé au 140, chemin Lac-Sainte-Marie.

Autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à soumettre ladite demande d'aide financière.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-069 Demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral Initiative canadienne pour des collectivités en santé

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour soutenir le financement du projet de d'aménagement d'un parc municipal qui sera situé au 140, chemin Lac-Sainte-Marie.

Autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à soumettre ladite demande d'aide financière.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-070 Aménagement du parc municipal situé au 10, rue du Centre

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'approuver les dépenses concernant l'aménagement du parc municipal situé au 10, rue du Centre, à savoir l'achat de mobiliers au montant de 6 370.00 \$ ainsi que des travaux effectués en régie et l'achat de fournitures au montant de 2 500.00 \$, représentant une somme totale du projet de 8 870.00 \$ plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-70150-521.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-071 Journée commémorative nationale en mémoire des victimes du COVID-19 le 11 mars 2021

Considérant que le gouvernement du Québec honorera la mémoire des victimes de la pandémie COVID-19 en organisant une journée de commémoration nationale, qui aura lieu le 11 mars 2021.

Considérant que le gouvernement du Québec demande, dès le matin, une mise en berne nationale du drapeau du Québec sur tous les édifices publics du gouvernement, des municipalités et des représentants du Québec à l'étranger.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'honorer les victimes lors de la journée de commémoration nationale qui se tiendra le 11 mars 2021 et de mettre en berne nationale le drapeau du Québec sur le Centre administratif municipal et d'observer une minute de silence à compter de 13h00.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-072 Renouvellement de l'adhésion 2021 de Monsieur Marc Barbe à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu renouveler l'adhésion 2021 de Monsieur Marc Barbe à l'ACSIQ 2021, au montant de 275.40 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-22000-494.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-073 Délais de production de l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable en vertu de l'article 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

Considérant que le RPEP impose aux municipalités responsables d'un prélèvement d'eau de catégorie 1 l'obligation de transmettre, au plus tard le 1^{er} avril 2021 ou selon la date indiquée dans la convention financière, les résultats de leur analyse de vulnérabilité.

Considérant que LNA Hydrogéologie Environnement ne sera pas en mesure de produire le rapport d'analyse de vulnérabilité pour la date exigée du 1^{er} avril 2021 et que par ailleurs, les conventions financières signées entre la municipalité et Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre des subventions octroyées par le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) mentionnent que le dernier versement est conditionnel au dépôt du livrable final en date du 1^{er} avril 2021. Ainsi, nous pourrions ne pas recevoir ce dernier versement si la date de dépôt n'est pas respectée.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de demander au MELCC de repousser l'échéance de remise du rapport d'analyse de vulnérabilité de notre municipalité du 1^{er} avril 2021 au 26 novembre 2021, date à laquelle LNA Hydrogéologie Environnement s'engage à ce que le rapport finale et complet soit produit.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2021-03-074 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 16h57.


Gary Lachapelle,
Maire


Yvon Blanchard,
Directeur général, secrétaire-trésorier